

majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été adoptée par le Parlement le 27 septembre 2018. Ce texte a pour objectif de simplifier le système de formation professionnelle et de favoriser l'alternance. L'USB Domicile a voté en faveur de l'OPCO Cohésion sociale, mais pas unanimement.

Le vote a été effectué lors d'une séance publique de l'Assemblée Générale de l'USB Domicile le 27 septembre 2018. Le résultat du vote est le suivant : 100 voix pour l'OPCO Cohésion sociale, 0 voix contre, 0 voix abstention.

Le vote a été effectué par voie électronique. Le résultat du vote est le suivant : 100 voix pour l'OPCO Cohésion sociale, 0 voix contre, 0 voix abstention.

---

## **[Communiqué] Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale**

3 janvier 2020

Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale La Loi pour la liberté de choisir son avenir...[Voir la suite](#) [1]

---

### **Source**

**URL:** <https://ain-domicileservices.fr/actu-adedom/communique-reforme-de-la-formation-professionnelle-lusb-domicile-vote-majoritairement>

### **Liens**

[1] <https://ain-domicileservices.fr/actu-adedom/communique-reforme-de-la-formation-professionnelle-lusb-domicile-vote-majoritairement>